

LES DOSSIERS DE L'ASFE

SYNTHÈSE DU RAPPORT PRÉMAT SUR LES MOYENS ET OBJECTIFS DE L'AEFE

La France dispose du plus important réseau scolaire au-delà de ses frontières au monde. Il est un élément essentiel pour accompagner la mobilité de ses ressortissants et offre un levier d'influence décisif grâce à l'intégration d'élèves de nationalités étrangères qui représentent près des deux tiers des effectifs. Le réseau s'est considérablement développé ces vingt dernières années et accueille 50% d'élèves en plus.

Depuis 2010, les établissements publics contribuant à l'action extérieure de la France doivent établir des conventions pluriannuelles avec leur ministre de tutelle pour définir les objectifs et moyens nécessaires à la mise en œuvre de ses missions. Avant sa signature, le projet est transmis aux commissions permanentes compétentes de l'Assemblée Nationale et du Sénat qui peuvent formuler un avis dans un délai de six semaines.

La commission des Affaires culturelles et de l'Education a rendu un avis présenté en décembre 2015 par le député des Français d'Europe du nord Christophe Prémat (PS) sur le projet COM 2016-2018 liant le ministère des Affaires étrangères (MAEDI) à l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Cet avis a été publié sous la forme d'un rapport d'information.

Le défi actuel est de parvenir à concilier l'effort financier avec la capacité des établissements à assumer efficacement leurs missions. La demande toujours plus forte en raison de l'attractivité du réseau et de l'augmentation du nombre de Français à l'étranger, exerce une pression sur le système encore accrue par la réduction des fonds publics disponibles. Le projet COM 2016-2018 est crucial pour répondre aux deux questions qui se posent aujourd'hui :

- L'AEFE peut-elle remplir correctement les missions qui lui sont dévolues en fonction des moyens dont elle disposera entre 2016 et 2018 ?
- Au vu de la diversité des établissements du réseau et de la disparité des situations locales, quelle méthode permettrait un pilotage efficient ?

L'ASFE vous propose donc une synthèse du rapport d'information de Christophe Prémat, organisée en 4 fiches qui suivent le plan initial du rapport ainsi qu'un résumé des débats devant la commission des Affaires culturelles et de l'Education.

« Si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance »

Derek Bok

Le saviez-vous ?

Les résultats des élèves étudiant dans les établissements français à l'étranger sont supérieurs à ceux des élèves étudiant en métropole. A titre d'exemple, le taux de réussite au baccalauréat en 2015 dépasse 96 % (8 points de plus que la moyenne nationale) et le taux de mention « très bien » dépasse 21% (10 points de plus que la moyenne nationale).

FICHE N° 1 (pages 2 et 3)

Un outil éducatif et diplomatique unique au monde dans ses ambitions et son étendue

FICHE N° 2 (pages 4 et 5)

Un réseau attractif fragilisé par une contrainte budgétaire de plus en plus forte

FICHE N° 3 (pages 6,7 et 8)

Le Com et ses ambitions pour le réseau

FICHE N° 4 (pages 9 et 10)

Un Com qui ne permettra pas l'économie du choix entre les missions de l'AEFE

FICHE N° 5 (pages 11 et 12)

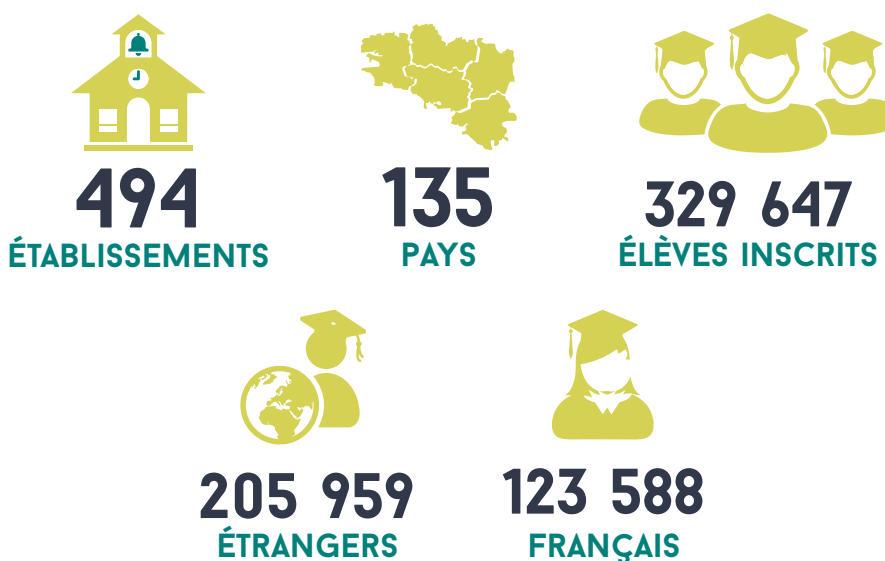
Débat à l'assemblée nationale sur le rapport de Christophe Premat devant la Commission des Affaires culturelles et de l'éducation

UN OUTIL ÉDUCATIF ET DIPLOMATIQUE UNIQUE AU MONDE DANS SES AMBITIONS ET SON ÉTENDUE

DOUBLE MISSION D'ÉDUCATION ET DE LEVIER D'INFLUENCE ET D'ATTRACTIVITÉ

L'AEFE a été créée par la loi n°90 du 6 juillet 1990 pour assurer le suivi et l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger ayant reçu une homologation du ministère de l'Éducation nationale.

Ce réseau est exceptionnel, tant par l'ampleur de ses missions – de service public d'éducation au profit des deux millions de Français vivant à l'étranger mais aussi d'influence et d'attractivité en direction des élèves étrangers – que par l'étendue de ses implantations.



Les établissements du réseau ont des statuts différents :

- 74 sont des « établissements en gestion directe » (EGD) : leurs budgets sont agrégés à celui de l'AEFE qui nomme et prend en charge la rémunération des équipes dirigeantes, du personnel expatrié et d'une partie du personnel résident.
- 156 sont des établissements conventionnés : ce sont des établissements privés liés à l'AEFE par une convention, souvent créés à l'initiative des parents d'élèves et gérés par des fondations ou des associations de droit local ou de droit français. Engagés à appliquer un programme pédagogique précis et exigeant, ils perçoivent des subventions de l'AEFE qui assure également la rémunération du personnel de direction et d'une partie de celle des enseignants.
- 264 sont des établissements partenaires : établissements privés, ils disposent d'une totale autonomie de gestion mais doivent respecter les programmes et standards français, ainsi que la Charte de l'enseignement français à l'étranger. Gérés par des associations, fondations ou structures sui generis, ces établissements ont signé un accord de partenariat, soit spécifique avec l'AEFE, soit collectif, s'ils appartiennent au réseau de la Mission Laïque Française (MLF) qui regroupe 107 établissements, dans 47 pays et scolarise 40 000 élèves dont 80% d'étrangers.

L'aide fournie par l'AEFE se limite à l'intégration du personnel aux plans régionaux de formation et à la fourniture de services d'inspection, d'ingénierie pédagogique, de conseil en gestion et de gouvernance, d'orientation scolaire. En contrepartie, les établissements versent une participation financière et les élèves sont éligibles aux bourses scolaires.

LE CAS DU «PLAN ÉCOLES» À LONDRES

L'AEFE doit veiller à l'harmonisation du réseau et à l'homogénéité pédagogique entre les différents types d'établissements, ce qui n'est pas toujours évident. Il est important de développer une véritable stratégie et pourquoi pas de s'inspirer de l'initiative de l'ambassade de France à Londres qui a initié une démarche novatrice. Elle a créé le « plan écoles » réunissant tous les acteurs privés et publics français autour de trois grands objectifs : l'augmentation du nombre de places dans les établissements français, le développement du bilinguisme et le renforcement des programmes FLAM.

Le plan écoles a abouti à la création de deux nouveaux établissements privés, le collège franco-britannique de Londres en 2011 et le lycée Winston Churchill en 2015. Toutefois les frais de scolarité sont nettement plus élevés au lycée Churchill qu'au lycée de Gaulle qui est un EGD, ce qui sélectionne de facto les publics, fragilisant par conséquent le réseau.

La situation devient donc compliquée et il faut choisir entre une approche par dilution avec la création d'établissements privés supplémentaires en partenariat avec l'AEFE ce qui entraînera une hausse des frais de scolarité, ou une approche par immersion où l'on se concentre sur le développement de filières bilingues dans les lycées déjà existants pour attirer plus d'élèves étrangers.

Avis

Le rapporteur privilégie l'approche par immersion.

La mise en place du bilinguisme pourrait d'ailleurs recevoir le soutien du Centre international d'études pédagogiques (CIEP) qui œuvre à la formation des professeurs agissant en milieu bilingue. Une convention de partenariat a déjà été signée en 2013 entre le CIEP et l'AEFE sur la mutualisation des ressources en termes de formation et de professionnalisation du réseau FLAM, mais cette collaboration pourrait être approfondie. Les possibilités d'innover en matière de bilinguisme sont nombreuses notamment en Europe.

DES RESSOURCES FAISANT ESSENTIELLEMENT APPEL AUX FAMILLES MAIS DÉPENDANT DU SOUTIEN DE L'ÉTAT

La France est le seul pays à s'être doté d'un tel dispositif financé en grande partie par des fonds publics :

- L'Etat assume une grande partie des dépenses de personnel des EGD et établissements conventionnés (rémunération d'environ 1150 personnels expatriés et de 5350 personnels résidents) et verse des subventions pour les activités pédagogiques, les équipements scolaires et les aménagements immobiliers de sécurité.
- Le gouvernement a également mis en place un système de bourses sous condition de ressources en direction des Français de l'étranger (programme 151 : Aides à la scolarité des élèves français du réseau d'enseignement français à l'étranger). Une enveloppe globale est fixée chaque année en loi de finances, qui est ensuite répartie selon un barème d'attribution lié aux ressources de la famille et à la situation économique et sociale de chaque pays.

Ces deux dotations représentent une enveloppe de 510 millions d'euros pour 2016.

Avis

Le rapporteur se fait l'écho d'une manière de piloter plus efficacement les bourses. Certains interlocuteurs ont pu estimer l'investissement moyen d'une famille pour la scolarité d'un enfant à l'étranger à 100 000€, montant important à multiplier pour les fratries.

L'essentiel des autres revenus du réseau provient des droits de scolarité acquittés par les parents. Le montant des frais de scolarité s'établissait en 2013 à 1 417 millions d'euros (dont 847 millions au bénéfice des EGD et des établissements conventionnés).

Le ratio entre les ressources publiques et les ressources propres est donc d'environ 30/70 pour l'ensemble du réseau et de 40/60 dans les établissements gérés directement ou indirectement par l'AEFE.

Avis

L'évaluation du réseau impose d'obtenir une transparence du coût global du réseau afin d'avoir une meilleure prospective. L'analyse économique du réseau est nécessaire pour connaître le montant réel des charges au-delà du coût des services centraux et des EGD.

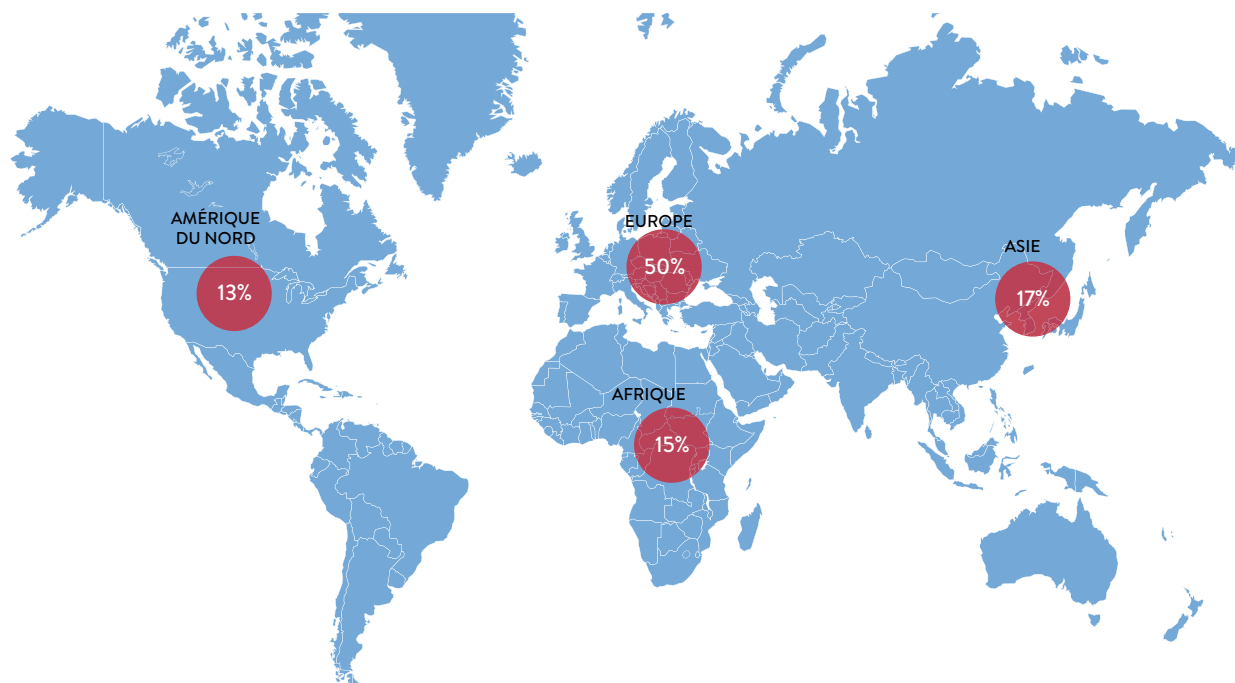
Le rapport suggère que les parents soient davantage associés à ce pilotage pour s'approprier cette stratégie globale.

UN RÉSEAU ATTRACTIF FRAGILISÉ PAR UNE CONTRAINTE BUDGÉTAIRE DE PLUS EN PLUS FORTE

LES BESOINS FINANCIERS AUGMENTÉS PAR UNE MULTITUDE DE CAUSES

Le député rappelle l'attractivité de l'enseignement français à l'étranger. Alors qu'au cours de ces 10 dernières années, le nombre d'inscrits au registre des Français établis hors de France a augmenté de 37%, 12 % de nouveaux élèves ont rejoint des établissements français à l'étranger depuis 2010, particulièrement en Asie et Océanie (+17%).

LA RÉPARTITION DES INSCRITS AU REGISTRE DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE



Cependant, le nombre de places disponibles n'est pas suffisant et les ressources publiques sont de moins en moins nombreuses. Par conséquent, de plus en plus de demandes sont rejetées (ou des listes d'attente très importantes sont établies) et les frais de scolarité sont en augmentation.

De plus, le profil classique de « l'expatrié envoyé par une grande entreprise » tend à s'estomper, notamment avec l'augmentation de l'expatriation des jeunes, comme par exemple en Europe avec les anciens étudiants Erasmus. Le député mentionne aussi l'augmentation du nombre de binationaux, qui accompagne celle des couples mixtes. Le député rappelle par ailleurs le rôle important des binationaux pour l'image de la France, qui sont des liens entre deux cultures dans un pays étranger.

Avis

Le rapporteur soutient donc une approche différenciée permettant de tableer sur une offre pédagogique complémentaire en Europe au regard des nouvelles populations et des nouveaux besoins, notamment grâce aux coopérations européennes quand elles sont possibles.

Le rapporteur ajoute que cette stratégie européenne passe possiblement par le changement de statut de certains établissements pour qu'ils soient adaptés à ces orientations bilingues, ce qui permettrait également de mettre plus de moyens sur des zones défavorisées avec des systèmes éducatifs locaux fragiles.

En parallèle de l'augmentation du nombre de personnes qui rentrent ou souhaitent entrer dans son réseau, l'AEFE subit plusieurs frais inéluctables.

Ainsi, une partie importante du budget est consacrée au renouvellement du personnel en raison notamment du glissement vieillesse-technicité. A cela, s'ajoute l'entretien et le renouvellement d'un patrimoine immobilier vieillissant et le coût des nouvelles acquisitions au foncier beaucoup plus onéreux, comme par exemple au Royaume-Uni et aux États-Unis. A titre d'exemple, de 2006 à 2014, dans les seuls établissements à gestion directe, l'AEFE a dû mener des opérations de construction, de rénovation ou d'extension pour 240 millions d'euros.

Avis

Pour faire face à ces dépenses immobilières, le rapporteur ne pense pas que la bonne solution soit de permettre à l'AEFE de contracter des emprunts pour réaliser ces travaux, car cela peut poser des problèmes au niveau de la maîtrise des budgets publics. Il propose plutôt de solliciter la banque européenne d'investissements pour certains projets en Europe.

Enfin, en raison des menaces contre la France, le rapporteur rappelle l'obligation d'effectuer rapidement des travaux de mise en sécurité dans nos établissements qui pourraient constituer des cibles.

LES RESSOURCES LIMITÉES PAR DIFFÉRENTES CONTRAINTES

Depuis 2010, les subventions versées à partir du programme 188 (Réseau d'enseignement français à l'étranger) ont connu une baisse de 30 millions d'euros (-7,4%), même si les moyens consacrés aux aides à la scolarité ont augmenté de 20 millions d'euros (+19%).

Par ailleurs, le député regrette les choix qui ont été faits entre 2007 et 2012, qu'il qualifie de « schizophréniques ». En effet, il cite d'une part l'alourdissement des contraintes budgétaires pesant sur l'AEFE (intégrant notamment en 2009 aux charges assumées par l'AEFE la part patronale des pensions civiles des personnels auparavant financée par l'État en ne la compensant qu'à hauteur de 130 millions d'euros par an. Cette charge mobilisant dès 2016 près de 173 millions d'euros, ce qui aurait entraîné une répercussion des coûts sur les frais de scolarité). D'autre part, l'État a décidé en 2007 de prendre à sa charge, sans plafond jusqu'en 2010, l'intégralité des frais de scolarité acquittés par chacun des lycéens du réseau (ce qui aurait encouragé les établissements à laisser dériver les frais de scolarité auxquels les familles devenaient ainsi indifférentes puisqu'elles ne les payaient plus).

Le député estime que cet « effet de ciseau » entre la baisse des ressources publiques et les charges nouvelles imposées au réseau a provoqué une accélération des frais de scolarité, passés en moyenne de 3 337 euros à 4 904 euros par élève entre 2007 et 2013, soit une hausse de 45 % (« limitée » à 34 % pour les établissements en gestion directe et à 41 % pour les établissements conventionnés). Selon le député, cette augmentation des frais aurait diminué d'autant le pouvoir d'achat des familles de toutes les zones du réseau : il estime que cette augmentation a ainsi atteint + 58 % en Afrique, + 52 % en Asie, + 45 % en Europe et + 43 % dans les Amériques. Il précise cependant qu'elle se stabilise depuis 2013, grâce en particulier à la volonté de l'État de préserver les Français de l'étranger d'une inflation incohérente avec l'ambition de leur offrir un service public éducatif de qualité et abordable. Le député rappelle aussi que cette hausse est désormais compensée par la mise en place d'un système de bourses aidant plus efficacement les ménages aux revenus modestes.

Avis

Le rapporteur est opposé aux hausses des frais de scolarité comme alternative à l'assèchement des dotations publiques. Il préfère soutenir la proposition du rapport visant à limiter l'augmentation des frais de scolarité de Mme Claudine Lepage et de M. Philip Cordery, qui propose que chaque convention indique désormais précisément le montant maximal des frais de scolarité pour limiter cette tendance à la hausse systématique.

LE COM ET SES AMBITIONS POUR LE RÉSEAU

L'adoption du premier contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'AEFE a le mérite de placer la puissance publique devant ses responsabilités en lui imposant d'analyser les objectifs qu'elle assigne à son réseau et d'évaluer avec lucidité si ces ambitions peuvent être poursuivies avec les seuls moyens qu'elle lui accorde. En effet, le réseau d'éducation français s'intègre dans un marché mondial de plus en plus compétitif, ce qui implique qu'il doit être capable de consolider la qualité de son offre éducative tant sur les contenus et méthodes d'enseignement, qu'en matière d'organisation de la vie scolaire et de qualité des infrastructures.

LE MAINTIEN D'OBJECTIFS EXIGEANTS TANT POUR LA SCOLARISATION DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER QUE POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS ÉTRANGERS

Selon un référé rendu par la Cour des comptes à l'automne 2013 qui constatait que s'il souhaitait « préserver le précieux atout que représente pour la France ce dispositif d'enseignement à l'étranger, domaine où elle dispose encore d'un avantage comparatif certain [...] l'Etat, prenant toute la mesure des défis à relever face à une concurrence croissante, [devra] s'attache[r] à mieux formaliser la stratégie d'ensemble et veille[r] ensuite à améliorer la gestion de son opérateur principal, l'AEFE ». L'Etat a fait le choix, dans le plan d'orientation stratégique 2014-2017 adopté par le conseil d'administration de l'Agence le 12 juin 2014, de préserver ses deux missions fondatrices : scolarisation des enfants des Français de l'étranger et accueil des élèves étrangers.

Le projet de COM atteste de ces ambitions inchangées malgré les contraintes budgétaires.

L'attractivité de notre réseau passe par deux grandes innovations :

- En premier lieu il s'agit de mieux valoriser l'atout que représente l'existence de ce réseau exceptionnel. Pour cela, le projet COM invite le réseau à améliorer ses synergies avec les autres outils du réseau diplomatique, en favorisant l'implication des établissements français à l'étranger dans les activités déployées par les ambassades, les Instituts français et les Alliances françaises et en mobilisant davantage la communauté scolaire et éducative dans les projets culturels des Instituts français et des services de coopération et d'action culturelle.

Avis

Le rapporteur déplore cependant que cette proposition ne soit pas concrétisée par une mesure nouvelle ni aucun indicateur permettant d'en mesurer les progrès.

Le rapporteur regrette que le projet ne reprenne pas la proposition formulée par Mme Claudine Lepage et M. Philip Cordery dans leur rapport, de mettre en place dans chaque poste diplomatique un « conseil de l'enseignement », présidé par l'ambassadeur.

Ensuite, une nouvelle attention est portée à la valorisation à long terme des opportunités que constitue l'éducation d'un vaste nombre d'étrangers et de Français pour accroître notre potentiel économique grâce à l'intégration d'étudiants étrangers dans nos filières d'éducation supérieure les plus prometteuses et pour garantir notre rayonnement au travers du maintien de liens forts avec des anciens élèves. Trois indicateurs sont définis pour évaluer le succès des actions entreprises.

Les deux premiers visent à faire passer de 52% à 55% et de 50% à 52% respectivement le pourcentage de tous les bacheliers et des seuls bacheliers étrangers du réseau qui poursuivent leurs études en France. Pour y parvenir, le projet de COM invite l'AEFE à travailler étroitement avec Campus France dans le réseau de la plateforme France Alumni. L'objectif est de renforcer les liens développés par l'association des anciens élèves des lycées français dans le monde figurant dans le Plan d'orientation stratégique 2014-2017.

Avis

Le rapporteur est plutôt dubitatif quant aux moyens accordés pour construire ce réseau France Alumni.

Un troisième indicateur tend à faire progresser de 780 à 900 le nombre d'élèves bénéficiant du programme de bourse Excellence-Major. Ce programme, géré par l'AEFE, est destiné à aider les meilleurs élèves étrangers des lycées français à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur français en leur délivrant des bourses tout au long de leur cursus universitaire ou de leur parcours dans les grandes écoles. Son coût est évalué à 3,6 millions d'euros en 2016 et bénéficie à 780 boursiers issus de 80 nationalités différentes.

- En second lieu, l'adéquation entre le réseau d'enseignement et la stratégie diplomatique de la France passe par l'évolution de ses implantations. Dans son référentiel, la Cour des comptes soulignait que « le ministère des Affaires étrangères a fait le choix de développer de façon maîtrisée le réseau, en conservant globalement les implantations actuelles et en ouvrant de nouveaux sites dans les pays où des intérêts stratégiques et une demande solvable le justifient ».

Avis

Le rapporteur constate que les fermetures d'établissements demeurent exceptionnelles. Le projet COM retient dès lors une approche très prudente des redéploiements de moyens, en repositionnant lentement le réseau vers les aires prioritaires de l'influence française. Il atteste en outre d'une nette volonté de relayer le réseau en développant de nouvelles alternatives répondant à la demande croissante d'éducation à la française de manière plus innovante et moins onéreuse pour la puissance publique. L'Agence est ainsi invitée à fortement accroître le nombre d'établissements bénéficiaires du label FrancEducation, qui a pour objet de promouvoir les filières bilingues francophones dans des établissements scolaires étrangers. Pour encourager cette progression, le décret du 10 décembre 2014 a assoupli les critères de labellisation.

Avis

Si cette croissance est utile, le rapporteur estime toutefois qu'en aucune manière le label FrancEducation ne saurait se substituer au réseau des établissements homologués, dont les exigences pédagogiques sont d'une intensité incomparable.

La seconde source de diversification provient du programme Français langue étrangère (FLAM). L'objectif est de faire passer le nombre d'associations bénéficiaires de 138 à 175 à la fin de la période du COM. Les FLAM permettent très utilement à des enfants d'avoir un accès au français mais l'idéal est que ces derniers puissent ensuite intégrer une école bilingue voire une école française.

Avis

Le rapporteur insiste dès lors sur le nécessaire développement des filières bilingues précitées. Une stratégie différenciée pourrait mettre en évidence une politique européenne avec des établissements conventionnés et des filières bilingues homologuées dans des établissements publics locaux. L'autre stratégie francophone impliquerait de redéfinir avec quelques partenaires francophones notre politique éducative pour les impliquer davantage. Les EGD sont des établissements adaptés à la zone francophone pour contribuer à une coopération éducative efficace.



LA MISSION ÉDUCATIVE : CONSERVER UN HAUT NIVEAU D'EXCELLENCE

L'accueil des enfants des Français de l'étranger est la deuxième grande mission du projet COM.

Avis

Le rapporteur ne peut que déplorer qu'aucun indicateur ne vienne concrétiser des objectifs précis en termes de nombre ou de proportion de Français à l'étranger scolarisés dans le réseau, ni en termes d'évolution maîtrisée des frais de scolarité qui leur sont appliqués.

Les objectifs éducatifs ne sont que d'une portée déclarative. Le premier vise à favoriser la diversité des publics scolarisés et le second est d'innover dans le contenu et la forme des enseignements dispensés en renforçant l'utilisation du numérique, en développant l'apprentissage précoce des langues et en initiant une réflexion sur l'enseignement technique et professionnel et l'ouverture de classes technologiques STIDD et STMG.

Avis

Le rapporteur se félicite que l'Agence ait étroitement resserré ses liens avec le ministère de l'Éducation nationale en se réunissant pour la première fois dans une réunion interministérielle avec le ministère des Affaires étrangères. Les ministres ont décidé l'organisation d'une conférence annuelle des ressources humaines et des moyens, associant toutes les parties prenantes.

Le rapporteur recommande que le ministère de l'Éducation nationale soit davantage associé aux actions de l'AEFE comme par exemple, dans le cadre du programme Jules Verne, qui vise une mobilité des professeurs avec un objectif de réciprocité.

Le rapporteur suggère que les professeurs en mobilité Jules Verne puissent également avoir une relation privilégiée avec les établissements de l'AEFE à l'étranger afin que leur mission puisse être valorisée.

Enfin, le projet COM invite sans ambiguïté l'AEFE à garantir l'élaboration de partenariats entre les lycées français et les établissements des pays hôtes, en particulier ceux disposant de filières bilingues labellisées, afin de « favoriser la mutualisation des bonnes pratiques ».

Avis

Le rapporteur pense que ces partenariats doivent être rigoureusement construits. Le rapporteur estime que l'existence d'une offre homologuée, cohérente et suffisante, est une nécessité absolue là où les conditions d'éducation locale apparaissent insuffisantes ou impropres à garantir le maintien d'un lien suffisant avec notre pays et là où les frais de scolarité trop élevés nécessitent l'existence d'écoles ouvrant droit aux bourses délivrées par l'AEFE.

Il importe également de repenser les conditions de mobilité des enseignants et des personnels administratifs.

Avis

Le rapporteur suggère que les personnels en mission puissent bénéficier d'un stage organisé en commun avec le stage des nouveaux partants du réseau culturel. Les conditions d'exercice des personnels sont à observer et il existe une disparité trop grande entre les contrats, locaux, expatriés, résidents et faux-résidents. Il est enfin nécessaire de se préoccuper de la limite dans le temps de l'expatriation.



UN COM QUI NE PERMETTRA PAS L'ÉCONOMIE DU CHOIX ENTRE LES MISSIONS DE L'AEFE

Dans ce rapport, Christophe Prémat tire la sonnette d'alarme. En effet, pour faire face à l'important désengagement de la puissance publique dans le financement de son réseau, l'AEFE a par le passé mis à contribution ses établissements et par conséquent les familles. Son engagement de ne plus augmenter les frais de scolarité va conduire l'Agence, pour boucler son budget en 2016, à utiliser 84 des 302 millions d'euros du fonds de roulement des établissements du réseau, soit presque 30%. Les 218 millions restants représentent seulement 90 jours environ du budget annuel, hors bourses.

Si le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) donne des pistes pour diminuer les coûts de fonctionnement de l'AEFE, le rapporteur constate que le désengagement de la puissance publique ne pourra pas perdurer sans qu'un choix entre les deux missions de l'AEFE soit fait.

L'INDISPENSABLE CONSOLIDATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'AEFE

C'est l'un des objectifs fixés à l'Agence par le COM, dans le but de faire baisser le coût moyen annuel par élève pour l'Etat. Pour atteindre cet objectif, trois pistes d'économies et de rationalisations sont envisagées :

- l'harmonisation des procédures de gestion financière et budgétaire de l'AEFE ;
- la rationalisation de la gestion et de la répartition des ressources humaine. En effet, les charges de personnel sont l'un des premiers postes de dépense de l'AEFE, avec les opérations immobilières ;

Avis

Le rapporteur recommande de supprimer les coordonnateurs de zone pour faire des économies d'échelle, et de permettre à l'Agence d'avoir un suivi des différentes zones géographiques, ce qui est important pour le pilotage du réseau.

- la diversification des ressources de l'AEFE, entre autres en allant chercher la contribution financière des pays hôtes, aujourd'hui inexistante, afin qu'elle atteigne 15 millions d'euros en 2018.

Le rapporteur remarque que l'importance de cet objectif chiffré fait courir à l'Agence un nouvel aléa de financement.

ENTRE LES MISSIONS DE L'AEFE : UN CHOIX REPOUSSÉ MAIS INÉLUCTABLE

Le rapporteur considère en effet que si le COM permet pour le moment de sauvegarder toutes les missions actuelles de l'AEFE, il ne fait que repousser l'heure du choix entre :

- d'un côté, un réseau d'excellence attractif, centré sur les établissements homologués dans les zones prioritaires de la diplomatie française : francophonie, Moyen-Orient et Asie. Ce réseau se développerait au détriment des Français à l'étranger, qui de plus en plus seraient scolarisés dans des établissements labellisés.
- Ou le maintien d'un « noyau historique » consolidé dans les zones où la concentration de Français est la plus forte, donnant la primauté à la scolarisation à un coût abordable des jeunes Français.

Avis

Le rapporteur préconise la maîtrise d'un équilibre entre les établissements à gestion directe, les établissements conventionnés et les établissements partenaires, afin de conserver une capacité de pilotage.

Il prône l'extension du dispositif « plan écoles » permettant de décliner les objectifs et les moyens éducatifs propres à chaque zone géographique. Il considère que la synthèse des plans écoles aurait pour mérite d'éclairer la stratégie globale du réseau et de rendre plus transparents les moyens mis à disposition par zone géographique.

Il suggère enfin que la mobilité des enseignants et des personnels de recrutement soit repensée en refondant le décret de 2002.

DEBAT A L'ASSEMBLEE NATIONALE SUR LE RAPPORT DE CHRISTOPHE PREMAT DEVANT LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'EDUCATION

Devant la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale, lors de la séance du mardi 15 décembre 2015, le député Christophe Prémat a pu apporter des précisions sur son rapport. Voici un résumé de l'essentiel de ces débats.

Christophe Prémat a commencé le débat en développant plusieurs points sur l'AEFE et son réseau, et expliqué les interrogations sous-jacentes à son rapport, à savoir : « l'agence peut-elle remplir correctement les missions qui lui sont assignées à partir de moyens en nette diminution ? La tutelle et l'agence ont-elles saisi l'opportunité de la signature du COM pour revoir le modèle et le pilotage du réseau de l'enseignement français à l'étranger afin de servir au mieux, avec des ressources plus rares, ses deux ambitions : le service public d'enseignement pour les Français à l'étranger et le levier d'influence auprès des futures élites des pays d'accueil ? »

Il fait le constat que le contrat d'objectifs et de moyens (COM) examiné « fait le choix de ne pas choisir en maintenant inchangées les deux priorités que sont la scolarisation des Français de l'étranger et l'accueil, à des fins d'attractivité et d'influence, des élèves étrangers ».

Il constate que « le degré d'ambition fixé [par le COM] pour les objectifs ne se retrouve pas dans les moyens », et souhaite que l'exécution du COM « soit mise à profit dès à présent afin de trouver des moyens pérennes et réaliser les réformes nécessaires pour préserver l'atout extraordinaire qu'est notre réseau d'enseignement à l'étranger ».

Après cette présentation, Christophe Prémat a répondu à des questions posées par les autres parlementaires présents à la séance de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation.

- Au député Hervé Féron (PS), qui lui posait une question sur l'augmentation des frais de scolarité, Christophe Prémat a rappelé que la charte de scolarité revue en 2013 incite clairement à ce que les plafonds de ces frais soient explicitement mentionnés dans les conventions établies entre l'État et les établissements partenaires.

Il a aussi donné son sentiment sur le lycée Winston-Churchill de Londres, établissement privé partenaire de l'AEFE, dont les frais de scolarité sont très élevés (10 000 livres en moyenne par enfant), expliquant que cette tendance à la multiplication des partenariats doit appeler à la vigilance.

- A la députée Claudine Schmid (LR) qui évoquait la concurrence à laquelle sont confrontés les établissements de l'AEFE, Christophe Prémat a souligné l'attractivité du réseau par rapport à d'autres établissements dont les frais de scolarité sont beaucoup plus élevés.

De plus, alors qu'elle insistait sur la nécessité de créer d'autres labels, il a rappelé que l'AEFE collabore activement avec Campus France et a récemment signé une convention avec le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) portant sur les diplômes d'études en langue française (DELFF) et les diplômes approfondis de langue française (DALF).

Enfin, alors qu'elle évoquait la possibilité pour les conseils de gestion de verser aux enseignants une rémunération complémentaire, il a répondu que selon lui, l'implication des conseils de gestion risque de conduire à créer des différences dans les statuts puisqu'elle supposerait de réformer le statut des enseignants résidents défini en 2002, ce qui impliquerait une refonte totale des différents types de contrats.

- Au député Michel Piron (UDI), Christophe Premat a rappelé que l'AEFE a une seule tutelle, le ministère des Affaires étrangères (le ministère de la Culture n'intervenant que pour les Instituts Français, et l'AEFE collaborant avec le ministère de l'Education pour tout ce qui relève des détachements et des homologations). Il a évoqué le souhait de renforcer ces liens dans d'autres domaines, comme pour la formation des professeurs ou encore le programme de mobilité internationale Jules Verne qui pourrait davantage être associé au réseau de l'AEFE.

- Christophe Premat a rappelé la possibilité pour l'AEFE de mettre au point une stratégie différenciée selon les zones géographiques, en touchant à la nature des établissements et des contrats de professeurs. Ainsi, en Europe par exemple, l'AEFE pourrait tabler davantage sur les établissements conventionnés et développer un système de coopérations avec d'autres réseaux culturels, notamment le réseau allemand. Dans les zones francophones, l'AEFE pourrait s'appuyer sur un équilibre entre établissements conventionnés et établissements en gestion directe, dont il ne serait pas nécessaire d'accroître le nombre.

- A la députée Sandrine Doucet (PS), Christophe Premat a précisé que pour renforcer les informations sur l'admission post-bac, Campus France et l'AEFE font en sorte que dès le mois de janvier, au moment où les premiers dossiers doivent être remplis, les informations nécessaires soient diffusées par les chefs de poste. De plus, un forum des métiers est organisé au sein de chaque lycée français à l'étranger et Campus France anime des salons dans les établissements conventionnés et partenaires.

